

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1077

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 17**

Rédiger ainsi les alinéas 11 à 13 :

« I *bis*. – Le neuvième alinéa de l'article L. 117-3 du code de l'action sociale et des familles est supprimé.

« I *ter*. – Le dernier alinéa de l'article L. 321-13 du code rural et de la pêche maritime est supprimé.

« I *quater*. – Au 3° du III de l'article L. 136-2 du code de la sécurité sociale, la référence : « 3°, » est supprimée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel relatif au I de l'article 17.